

TRANSPORTS L'initiative du lobby routier n'a récolté, hier, que quatre voix en sa faveur au Conseil des Etats. Elle creuserait un trou de 1,5 milliard dans les finances de la Confédération.

L'initiative «vache à lait» fait un bide

BERNE
PHILIPPE CASTELLA

Quatre maigres voix pour, toutes émanant des rangs de l'UDC. L'initiative populaire dite «vache à lait» a fait, hier, un bide devant le Conseil des Etats. Lancée par le lobby routier, l'initiative veut qu'on arrête de prendre les automobilistes pour des vaches à lait, d'où son surnom.

Concrètement, le texte demande que les impôts, taxes et redevances versés par les automobilistes soient entièrement dévolus à la route et arrêtent de renflouer le ménage fédéral.

Le problème, c'est que cela creuserait un trou de 1,5 milliard de francs dans les finances de la Confédération. «Cela nous placerait devant de très grandes difficultés, sur lesquelles nous ne pouvons simplement pas fermer les yeux», a averti Eveline Widmer-Schlumpf, rappelant que les finances fédérales sont déjà dans les chiffres rouges. Et la ministre des Finances d'annoncer des coupes pour compenser ce trou qui frapperait des secteurs tels que l'agriculture, la défense, l'éducation et la recherche. «Cette initiative conduirait à une débâcle financière», enchérit Peter Bieri (PDC, ZG).

Les bouchons ont doublé

De son côté, Géraldine Savary (PS, VD) souligne également que l'initiative «exclut les finan-



Impôts, taxes et redevances versés par les automobilistes continueront à renflouer le ménage fédéral. KEYSTONE

cements croisés qui sont à la base des programmes de développement des infrastructures publiques et autoroutières». Et de rappeler que le principe du financement croisé a été accepté à de nombreuses reprises en votation populaire, comme c'était le cas en-

core il y a un an pour le fonds d'infrastructure ferroviaire. «Ce qui fait le génie helvétique en termes de financement des infrastructures publiques et autoroutières serait totalement menacé par cette initiative populaire», estime la Vaudoise.

Face à ce flot de critiques, Hannes Germann (UDC, SH) a tenté de défendre les mérites de l'initiative qui permettrait le développement du réseau routier national. Et le sénateur UDC de rappeler que les bouchons sur les routes ont doublé depuis 2008 et que les Suisses ont perdu plus de 20 000 heures en 2013 dans les congestions de trafic.

Une petite concession

Vu le déséquilibre des fronts, le débat a surtout porté sur une proposition de renvoi de l'initia-

tive en commission, pour qu'elle puisse être traitée en parallèle du projet, cher à Doris Leuthard, de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (Forta).

Le Conseil fédéral vient d'envoyer, il y a trois semaines, son message au parlement à ce sujet. Il prévoit la création d'un fonds routier, calqué sur le nouveau fonds ferroviaire. Pour le financer, la ministre des Transports a annoncé une hausse de six centimes par litre de la taxe sur l'essence, dès 2018.

Dans son projet, Doris Leuthard a fait une petite concession aux initiants. Elle prévoit en effet le transfert des recettes de l'impôt sur les véhicules de la caisse fédérale vers le fonds routier, pour un montant de 400 millions de francs par an.

Crainte non partagée

Auteur de la proposition de renvoi en commission, Georges Theiler (PLR, LU) a reconnu une certaine logique et cohérence à l'initiative, qui veut utiliser l'argent de la route pour la route, même s'il ne peut souscrire au trou de 1,5 milliard dans les finances fédérales. Il craint que le peuple n'accepte l'initiative si on ne fait pas de Forta un contre-projet à ce texte.

Une crainte qu'une courte majorité de sénateurs n'a pas partagée. Au vote, la proposition de renvoi en commission a été rejetée par 24 voix contre 19. Quant à l'initiative, elle est repoussée par 31 voix contre quatre et huit abstentions. Le Conseil national doit encore se prononcer. ●

CONSEIL NATIONAL «Les violences homophobes génèrent beaucoup de souffrances»

L'homophobie devrait être combattue en Suisse au même titre que le racisme. Par 103 voix contre 73, le Conseil national a donné suite, hier, à une initiative parlementaire de Mathias Reynard (PS, VS) en ce sens. L'auteur du texte en est «très heureux». Et il se dit «agréablement surpris par l'importante majorité» qui s'est dégagée en faveur de son texte et d'une initiative genevoise proposant une modification de la Constitution dans le même but.

Les textes devront encore être votés par les Etats. «Ce sera plus difficile, il faudra travailler pour convaincre les sénateurs. Mais je suis confiant en raison de la large victoire d'aujourd'hui», indique le Valaisan. Au-delà de la modification légale, qui pourrait intervenir au mieux d'ici à une année, il y voit «un signe important en direction de la jeunesse». En effet, «l'augmentation des actes homophobes génère beaucoup de souffrance», explique-t-il. «Il était donc important que les élus indiquent clairement que l'intolérance n'est pas de mise dans notre pays.»

Suisse critiquée

Plusieurs rapports internationaux récents ont pointé la Suisse du doigt pour le vide juridique persistant au sujet de la protection des minorités sexuelles. ● LOE



Le conseiller national socialiste valaisan Mathias Reynard espère aussi convaincre le Conseil des Etats. KEYSTONE

«Cela nous placerait devant de très grandes difficultés, devant lesquelles nous ne pouvons simplement pas fermer les yeux.»

EVELINE WIDMER-SCHLUMPF MINISTRE DES FINANCES

BURQA ET NIQAB Les députés ont jugé la modification constitutionnelle votée par les Tessinois conforme au droit fédéral.

L'interdiction du voile intégral au Tessin validée par Berne

L'interdiction de la burqa et du niqab au Tessin est compatible avec le droit fédéral. Ainsi le Conseil national en a-t-il décidé hier, accordant, à la suite des Etats, la garantie constitutionnelle au canton transalpin par 117 voix contre 56. Les Tessinois avaient accepté un texte interdisant de se couvrir intégralement le visage dans l'espace public en septembre 2013 par 58,1% de oui.

La chambre basse du Parlement a délivré, hier, la garantie aux constitutions modifiées de dix cantons. Huit ont été accordées à l'unanimité, sans débat. Pour le Tessin et Berne, les dispositions concernées ont fait l'objet d'une demande pour ne pas accorder la garantie.

Dans le cas du Tessin, une minorité de la commission des institutions politiques, emmenée par Silvia Schenker (PS, BS), contestait qu'interdire le voile intégral fût compatible avec le droit fédéral. Silvia Schenker faisait valoir que la plus haute juridiction bâloise avait jugé

qu'une telle interdiction n'était pas compatible avec le droit suisse (suite à une initiative des jeunes UDC) et qu'il n'y avait pas d'intérêt public à l'interdiction. Il y avait en effet disproportion entre la contrainte imposée par la mesure et le faible nombre de personnes concernées.

L'égalité de traitement, une tâche «très complexe»

Simonetta Sommaruga a indiqué que le Conseil fédéral «était favorable», comme la commission, à accorder la garantie au Tessin. La présidente de la Confédération a toutefois noté que le «respect de l'égalité de traitement» lors de la mise en œuvre de la disposition constitutionnelle sera une tâche «très complexe» pour le législateur tessinois.

Ironie du jour: 24 heures après que l'UDC eut présenté son initiative populaire pour faire primer le droit suisse sur le droit international (Initiative contre



C'est en septembre 2013 que les Tessinois avaient interdit burqa et niqab. KEYSTONE

«les juges étrangers», lire l'édition d'hier, 11 mars), la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh) a été invo-

quée. La commission a penché en faveur de la constitution du Tessin sur la base, notamment, d'un arrêt de la Cedh

indiquant qu'une interdiction du voile intégral en France n'était pas contraire aux droits de l'homme. C'est donc un arrêt européen qui a fait pencher la balance en faveur du Tessin, en dépit d'un arrêt bâlois d'opinion contraire.

Naturalisation et aide sociale: texte problématique

Dans le cas de Berne, une disposition a aussi été attaquée. Celle limitant la naturalisation pour les personnes ayant bénéficié de l'aide sociale sans l'avoir remboursée. La formulation du texte bernois pose un risque de discrimination des personnes handicapées selon comment elle était appliquée dans le droit cantonal, d'après une minorité de la commission. Simonetta Sommaruga a indiqué, quant à elle, que le Conseil fédéral recommandait d'accorder la garantie constitutionnelle. Ce qui fut fait par 131 voix contre 42.

● BERNE, LUC-OLIVIER ERARD